



Fiche Technique – Édition du : 02/06/2025

# iBiotec® NEUTRALÈNE® VG 2020

**SOLVANT VÉGÉTAL  
POUR DÉGRAISSAGES DIFFICILES**  
Solvant de sécurité sans pictogramme de danger  
Sans COV, facilement biodégradable, ininflammable



**ÉCOSOLVANT POUR DÉGRAISSAGE DIFFICILE, SPÉCIAL STRUCTURES, RÉSEAUX, BACS, RÉTENTIONS, MAINTENANCE INDUSTRIELLE**



**Agrosolvant dégraissant nettoyant à hautes performances.  
Garanti sans substance dangereuse, nocive, irritante, ou sensibilisante.**

**Utilisable à froid, ou sur surfaces chaudes.  
Déclassement des zones ATEX.**

**Très haut pouvoir solvant Indice KB supérieur à 180.**

Utilisable pur, dilué dans de l'eau, rinçable à l'eau.  
 Dissolution immédiate des goudrons, pétrole brut, hydrocarbures lourds,  
 résidus de combustion, graisses, lubrifiants, huiles solubles - émulsions

**OPTIMISATION DU PGS**  
**Plan de gestion des solvants**  
**(DIRECTIVE IED)**  
**Bilan matière entrée / sortie solvant**  
**Faiblement volatil, réduction des consommations.**  
**SUPPRESSION DES ÉMISSIONS DE SOLVANTS**



**CLASSE DIB déchet industriel Banal. Diminution du coût de destruction.**

Point de congélation -20°C. Stockage extérieur autorisé.  
 Sans rétention (code du travail. Produit non étiqueté  
 Code ICPE de l'environnement. Produit non polluant).

Diminution du risque industriel, perte d'exploitation, responsabilité civile  
 (code des assurances)

**DOMAINES D'UTILISATION**

**RIG WASH**  
**MRO**  
**Opérateurs OIL&GAS**  
**Off-shore et On-shore**  
**et sur sites chimiques**  
**Transports maritimes**  
**Dépollution**

Environnements chauds à risque, sidérurgie, fonderies, forges, verreries. Traitement thermique.  
 Dilution, dispersion et nettoyage de bruts, résidus de distillation (bitumes) résidus de combustion (goudrons), distillats  
 lourds de pétrole, paraffines, huiles, combustibles et carburants, gazole, fioul, jet, essences.  
 Elimination de goudrons d'origine houillère, de bitume de Judée, enduits d'étanchéité, joints pour étanchéité plane non  
 polymérisés, encres liquides pour offset continu, encres flexo.  
 Nettoyage de zones de chargement, de stockage, de rétention. Nettoyage de moteurs, châssis et machinerie. Zones  
 portuaires, sites chimiques, raffineries, exploitations minières, maintenance générale. Dépollution routière. Imprimeries.  
 Impression sur emballages. Solvant végétal pour dégraissage et nettoyage sur fontaine de dégraissage biologique.

**CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES**

**CLASSIFICATION : SOLVANTS AGROSOURCÉS APOLAIRES**

CARACTÉRISTIQUES	NORMES	VALEURS	UNITÉS
Aspect	Visuel	Limpide	-
Couleur*	Visuel	Jaune -orange	-
Odeur	Olfactif	Légère, caractéristique	-
Masse volumique à 25°C	NF EN ISO 12185	0,878	kg/m <sup>3</sup>
Point de congélation	ISO 3016	-20	°C

Solubilité dans l'eau	-	100	%
Viscosité cinématique à 40°C	NF EN 3104	4,5	mm <sup>2</sup> /s
Tension superficielle	NF ISO 6295	32	Dynes/cm
Pouvoir solvant indice Kauri Butanol	ASTM D 1133	180	-
Indice d'acide	EN 14104	<1	mg(KOH)/g
Indice d'iode	NF EN 14111	<120	gl <sub>2</sub> /100g
Teneur en eau	NF ISO 6296	< 0,2	%
<b>CARACTÉRISTIQUES</b>	<b>NORMES</b>	<b>VALEURS</b>	<b>UNITÉS</b>
Point d'éclair (vase clos)	NF EN 22719	>170	°C
Point d'auto-inflammation	ASTM E 659	>250	°C
Limite inférieure d'explosivité	-	Non explosible	% (volumique)
Limite supérieure d'explosivité	-	Non explosible	% (volumique)
Teneur en substances explosives, comburantes, inflammables, très ou extrêmement inflammables	Règlement CLP GHS	Absence totale	%
<b>CARACTÉRISTIQUES</b>	<b>NORMES</b>	<b>VALEURS</b>	<b>UNITÉS</b>
Indice d'anisidine	NF ISO 6885	<6	-
Indice de peroxyde	NF ISO 3960	<10	meq(O <sub>2</sub> )/kg
TOTOX (indice anisidine+2x indice de peroxyde)	-	<26	-
Teneur en substances CMR, irritantes, corrosives	Règlement CLP	Absence totale	%
Teneur en méthanol résiduel issue de la transestérification	GC-MS	0	%
Émissions de composés dangereux, CMR, irritants, corrosifs à 160°C.	GC-MS	0	%
<b>CARACTÉRISTIQUES</b>	<b>NORMES</b>	<b>VALEURS</b>	<b>UNITÉS</b>
Danger pour l'eau	WGK Allemagne	1	classe
Biodégradabilité primaire CEC 21 jours à 25°C	L 33 T 82	sup à 90	%
Biodégradabilité facile OCDE 301 A sur 28 jours Disparition du COD	ISO 7827	sup à 80	%
Biodégradabilité facile et ultime OCDE 301 C sur 28 jours Biodégradation à 67 jours	MITI modifié	sup à 90 100	% %
Bioaccumulation Indice de partage n-octanol eau	OCDE 107	inf à 3	log KOW
Pression de vapeur à 20°C	-	<0,01	hPa
Teneur en COV (Composés Organo Volatils)	-	0	%
Teneur en solvants	-	0	%
Teneur en substances dangereuses pour l'environnement	-	Absence totale	%
Teneur en composés ayant un PRP	-	0	%
Teneur en composés ayant un ODP	-	0	%
Bilan carbone, analyse cycles de vie	ISO 14040	1,55	Kg Equivalent Carbone

\* La couleur des solvants agrosourcés ne peut être spécifiée. Elle dépend des pays d'origine, des récoltes et des saisons.

Avertissement : cette formulation contient des produits d'origine végétale. Sa couleur ne peut être spécifiée; elle peut être très variable suivant les pays d'origine, les saisons, le mode de culture et la météo. Une variation de couleur n'affecte en rien la qualité, ni les performances du produit pour son utilisation.



### AVERTISSEMENT

**Contrairement aux idées reçues ou que l'on veut faire recevoir, les solvants verts ne sont pas tous verts.**

**Les produits agrosourcés peuvent être nocifs ou même dangereux pour l'environnement.**

**Nous garantissons que le produit NEUTRALENE VG 2020 ne contient aucune substance, aucun composé, ayant une valeur limite ou moyenne d'exposition, ou considérée comme dangereuse au titre de la réglementation CLP, que ce soit lors d'une utilisation à température ambiante, ou lors d'une utilisation sur surfaces chaudes pour des températures jusqu'à 160°C (produit et émissions). (Mesures effectuées en GC-MS).**

## MODE D'EMPLOI

Utilisation pure.

Appliquer le produit sur les surfaces à dégraisser ou à nettoyer avec un chiffon, une brosse ou un pinceau, un pulvérisateur basse pression classique.

Laisser agir quelques instants suivant la nature des polluants à éliminer ; et suivant les installations, rincer à l'eau pure avec du matériel haute pression, à l'eau courante ou avec un chiffon humidifié.

Utilisation diluée dans de l'eau.

Le principe du mode d'emploi reste le même. **NEUTRALENE® VG 2020** peut être dilué de 10% à 50% dans de l'eau, suivant la nature des pollutions à éliminer.

Précautions d'emploi : **NEUTRALENE® VG 2020** est un dégraissant et agent de nettoyage puissant. Vérifier si nécessaire, la compatibilité avec les matériaux ou revêtements de surface, notamment matières plastiques sensibles ou peintures classiques ou peintures mal réticulées.

## PRÉSENTATIONS



**Container 1000 L**  
code article 515016

**Bidon 20L**  
code article 515014

**Fût 200 L**  
code article 515015

Fiche de données de sécurité 161474

## MODES D'UTILISATION



*Dégraissage chiffon*



*Dégraissage avec brosse*



*Pulvérisateurs basse pression avec rinçage à l'eau  
à partir de 20 % dans l'eau*



*Bacs ultrasons  
à partir de 10 % dans l'eau*



*Machine de lavage par aspersion  
à partir de 10 % dans l'eau*

**iBiotec® Tec Industries®Service**  
Z.I La Massane - 13210 Saint-Rémy de Provence – France  
Tél. +33(0)4 90 92 74 70 – Fax. +33 (0)4 90 92 32 32  
[www.ibiotec.fr](http://www.ibiotec.fr)

USAGE RESERVE AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS  
Consulter la fiche de données de sécurité.

Les renseignements figurant sur ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. Les caractéristiques y figurant ne peuvent être en aucun cas considérées comme spécifications de vente. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Parallèlement, le client s'engagera à accepter nos conditions générales de marché de fournitures dans leur totalité, et plus particulièrement la garantie et clause limitative et exonératoire de Responsabilité. Ce document correspond à des secrets commerciaux et industriels qui sont la propriété de Tec Industries Service et, constituant un élément valorisé de son actif, ne saurait être communiqué à des tiers en vertu de la loi du 11 juillet 1979.